



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

Val de Sully
Le mag

06

Sept. 2018



En bref
Urbanisme
Au conseil
Le dossier : police intercommunale
Parole aux communes
Instant(s) de vie



*Tout seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin.*

Rendre l'action de la Communauté de communes utile et lisible, est un des objectifs de l'équipe communautaire.

Dernière illustration concrète de cette volonté, l'extension au territoire communautaire du service de police intercommunale.

Les communes rurales ne peuvent pas mettre, seules, en place ce service de proximité. Grâce à la Communauté de communes, elles pourront en bénéficier dès le 1^{er} janvier prochain.

Une équipe de 7 agents, qui sera renforcée par le recrutement de 3 gardiens brigadiers, veillera sur le terrain, à la salubrité et à la sécurité publique. En lien avec vous, habitants du Val de Sully, et avec vos élus, la police intercommunale privilégie au quotidien le dialogue et la prévention dans ses actions afin de garantir à nos belles communes, un cadre de vie paisible.

A quelques jours de la rentrée scolaire, nous pouvons aussi évoquer des actions concrètes concernant les accueils de loisirs sans hébergements (centres aérés). La Communauté de communes adapte ses services enfance aux besoins du territoire et en fonction du retour à la semaine scolaire de 4 jours :

- l'ouverture à Neuvy en Sullias d'un accueil de loisirs qui fonctionnera dès la rentrée le mercredi toute la journée et pendant les vacances scolaires.

- l'ouverture à Sully sur Loire d'un accueil de loisirs tous les mercredis, toute la journée.

Les accueils du mercredi se remplissent rapidement, preuve que les besoins existaient et que la Communauté de communes a apporté rapidement une solution attendue par de nombreuses familles.

Soyez assurés que nous continuerons le développement des services de proximité pour vous et l'activité globale de notre territoire, parce que développer notre Communauté de communes, c'est développer vos communes.

Bonne rentrée.

- Nicole LEPELTIER -
Présidente de la Communauté de communes
du Val de Sully

Les Journées du Patrimoine, c'est ce week-end (14, 15 et 16 septembre).

Conférence, concert, théâtre ou visites guidées, le programme est dans les Offices de Tourisme et sur notre site www.valde-sully.fr

Bonne rentrée aux élèves de l'école de musique ! Au-delà de l'enseignement, rendez-vous le 9 novembre à 20h30 pour un spectacle de danse *Les nourritures terrestres*.

Une fin d'été très nature avec la **Foire aux Bestiaux** fin août puis la 21^e édition de la **Fête de la Sange** début septembre, deux rendez-vous qui ont séduit le public !

On rentre en douceur dans l'automne en participant à la **rando des châtaignes le samedi 20 octobre à Saint Florent le Jeune**, renseignements auprès de l'Office de Tourisme.

Le réseau des bibliothèques propose un nouveau cycle de conférences !

Pour la petite histoire, entre Val et Sologne découvrez avec Anne-Marie Royer-Pantin, des petits trésors qui font la richesse de notre terroir. Premier rendez-vous vendredi 4 octobre à Vannes sur Cosson (18h).



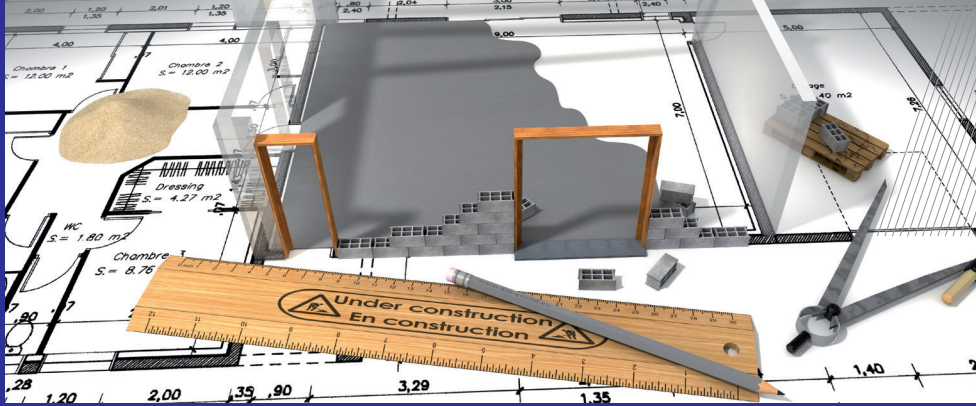


Juin

- Modification des tarifs de cinéma et conventions correspondantes (CNAS, chéquier CLARC)
- Attribution subventions 2018 pour la Politique de la Ville
- Approbation du règlement des aides directes aux entreprises dans le cadre du partenariat économique avec le Conseil régional.
- Instauration d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et fixation des montants 2018
- Création de postes (portage des repas à domicile, ALSH et crèche)
- Contribution financière à la Mission locale de Montargis, aux dispositifs FAJ et FUL, à la couveuse d'entreprises PES 45, au GIP Loire&Orléans Eco.
- Fixation des indemnités octroyées aux éleveurs dans le cadre de la Foire aux Bestiaux 2018
- Demande d'autorisation de dépôts de construire pour la mise en œuvre de bâtiments modulaires et de travaux sur le garage de la Police

Juillet

- Attribution de fonds de concours aux communes
- Rapport d'activités 2017 de la Société RECREA pour l'exploitation du Centre aquatique Val d'Oréane
- Convention triennale cadre type 2018/2020 – Contrat régional de soutien aux manifestations - PACT et Convention d'application annuelle type
- Attributions de Compensation 2018
- Convention territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Attribution d'une subvention pour Les Heures Historiques 2018, au Comité de la Fête de la Sange
- Approbation d'une participation financière communautaire dans le cadre de Sully Plage 2018
- Démarche de mise en place du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)
- Motion de soutien au projet de reprise du Golf de Viglain



Urbanisme

Vous souhaitez agrandir votre maison et ne savez pas quelle procédure engager ? Vous voulez refaire votre clôture et n'êtes pas sûr du formulaire à remplir ? Face à une complexité juridique toujours plus grande et afin de rationaliser les coûts, la Communauté de communes a créé le service urbanisme - instructeur. Son fonctionnement repose sur un partenariat régi par convention établie avec les 19 communes membres.

Accompagner l'usager à chaque étape.

1^{ère} étape : le dépôt en mairie. Véritable guichet unique, vous y serez accueillis et renseignés.

Les demandes et documents nécessaires à l'instruction seront enregistrés et transmis au service instructeur.

2^e étape : l'instruction par la Communauté de communes.

Le service instructeur assure la pré-instruction et l'examen technique des demandes. Si besoin, il rédige les notifications d'incomplets et de prorogations des délais (par délégation de signature du Maire).

Dans le cas de projets préétablis et/ou complexes, le service accueille et informe les usagers durant toute la phase d'instruction (sur rendez-vous du lundi au vendredi, par téléphone de 9h à 12h).

Au final, le service rédige les actes en réponse aux projets, dans le respect du cadre juridique (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Codes (Urbanisme, Environnement, etc.)).

Pendant toute cette phase d'instruction, le service informe et concerta régulièrement les Maires, les agents des communes et les administrés.

3^e étape : la signature du Maire « autorité compétente » pour les actes de décisions qui sont alors transmis par la Mairie au contrôle de légalité (Préfecture) et aux administrés.

Prochainement, vous pourrez transmettre vos demandes à votre mairie par voie électronique. Les PLU seront également consultables en ligne.

Du côté des collectivités

La mutualisation du service instructeur permet une information aux Maires et agents communaux sur les évolutions juridiques ainsi qu'un soutien dans leur mise en œuvre.

Par exemple, la loi ALUR. Essentiellement médiatisée pour la partie concernant l'encadrement des loyers, celle-ci a également modifié les normes de construction et des principes importants en urbanisme (comme la suppression des coefficients limitant la densité des constructions, les COS).



étape 3  signature

étape 2  instruction

étape 1  dépôt

Le dos

**PROXIM
ET SÉCU**



ssier

ITÉ, PRÉVENTION URITÉ ■



Une police à caractère intercommunal

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sully, la police est intercommunale et mise à disposition des communes sous l'autorité du Maire.

L'équipe assure la surveillance générale du domaine public, par une présence visible et une proximité auprès de la population et des acteurs locaux. Dans le cadre de sa mission de prévention, la police veille au respect du cadre de vie et préserve au quotidien la sécurité publique sur l'ensemble du territoire.

Concernant la sécurité des personnes et des biens, la police, par une présence accrue sur le terrain, met en œuvre des actions de prévention et de dissuasion pour lutter contre les incivilités et les actes de délinquance.

Leur devise : veiller, protéger, servir.

*Sécurité routière auprès d'écoliers
- partie pratique.*

De 2007 à 2017 :
4 390 interventions



DES MISSIONS DIVERSIFIÉES

- Surveillance générale du territoire
- Police de proximité
- Maintien de la tranquillité publique
- Gestion des conflits de voisinage
- Lutte contre l'insécurité routière
- Contrôle des transports terrestres
- Prévention routière en milieu scolaire
- Police de l'environnement
- Contrôle en matière d'urbanisme
- Opération tranquillité vacances
- Surveillance des établissements scolaires
- Gestion des animaux errants et dangereux
- Prévention auprès des séniors
- Sécurisation et encadrement des festivités

Rejoignez-nous

Postes de gardien - brigadier
à pourvoir !

+ d'infos sur www.valdesully.fr,
rubrique Economie & emploi / Rejoignez-nous

DES INTERVENTIONS VARIÉES

La police intercommunale, avec ses 10 ans d'expérience, a su instaurer un lien indispensable auprès de la population, des administrations et des acteurs locaux. Régulièrement à leur rencontre pour assurer une action de proximité, l'équipe de la police intercommunale leur apporte soutien et réactivité opérationnelle. Ce service de proximité est un complément des forces de sécurité de l'Etat avec qui elle collabore dans des domaines variés pour préserver et assurer l'ordre public.

Priorité à la prévention et à la sécurité publique Une action de terrain pour le bien-être de tous.

Si la sécurité publique dans son aspect général est le cœur de sa mission, la police intercommunale du Val de Sully assure également des missions spéciales telles que l'urbanisme, la protection de l'environnement, la santé publique, les animaux dangereux, la sécurité des manifestations, l'occupation du domaine public, pour améliorer et veiller au respect du cadre vie dans nos villages ruraux. Dans toutes ces interventions, la police du Val de Sully s'inscrit dans une démarche préventive.

UN DÉPLOIEMENT PROGRAMMÉ

Actuellement active sur les communes qui formaient la Communauté de communes Val d'Or et Forêt, la police intercommunale va prochainement être déployée sur les 19 communes du territoire pour protéger et servir l'ensemble de la population du Val de Sully.

A cette fin, la police municipale de la ville de Sully va fusionner avec la police intercommunale pour former un groupe homogène.

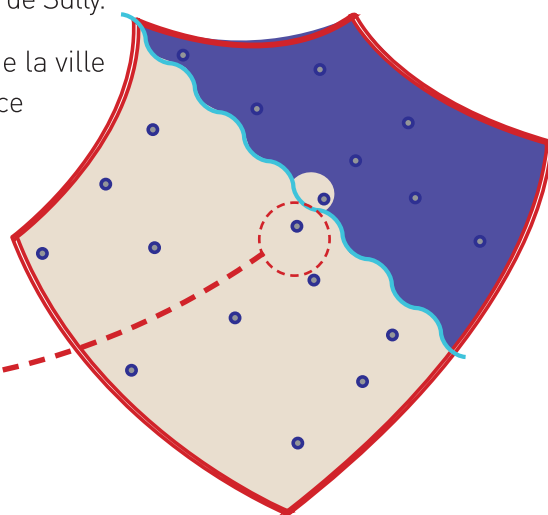
Jusqu'au 31 décembre 2018



4 agents communaux
en service pour la ville
de Sully sur Loire.



3 agents intercommunaux
en service pour 7 communes
rive nord de la Loire.



Dès le 1^{er} janvier 2019



7 agents intercommunaux en service
pour les 19 communes du Val de Sully.

UNE PROFESSION REGLEMENTÉE

Les missions

Les agents de police municipale sont des professionnels de la sécurité publique avec des compétences en matière de police judiciaire et de police administrative.

En terme de police judiciaire, ils ont pour mission de seconder les officiers de police judiciaire. Si la police municipale est témoin de crimes, de délits ou de contraventions, elle a pour obligation de transmettre les informations qu'elle détient au maire, aux Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la police nationale ou aux OPJ de la gendarmerie nationale.

Au quotidien, les agents effectuent également des missions de police administrative. Celles-ci sont directement liées à la prévention, à la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ces interventions sur la voie et les lieux publics sont celles d'une police de proximité. Pour les remplir, les policiers sont formés régulièrement à la maîtrise des textes législatifs et aux techniques professionnelles d'intervention. Ils sont soumis à une obligation de formation continue sur la base de dix jours minimum tous les 5 ans (tous les 3 ans pour le chef de service).

L'uniforme

La réglementation s'intéresse également à l'uniforme. Un arrêté de 2014, pris en application de l'article L. 511-4 du code de la sécurité intérieure, fixe effectivement les tenues des agents de la police municipale.

Afin de les distinguer de celles portées dans la police nationale et dans la gendarmerie nationale, la couleur des tenues des agents de police municipale est à dominante bleu foncé, ponctuée d'éléments de couleur bleu clair. En outre, le grade doit figurer de façon visible. En revanche, la tenue ne doit comporter aucun élément, ni insigne, ni signe ayant lien avec une organisation politique, syndicale ou une appartenance religieuse.

En outre, les policiers municipaux dans le cadre de leurs missions disposent d'équipements adaptés pour leur permettre d'assurer leur sécurité et préserver celle de la population. Pour leur protection et dans l'exercice de leur fonction, ils bénéficient d'une autorisation de port d'armes qui doit être validée par le préfet sur demande du maire. Les agents de police municipale armés suivent une formation et un enseignement annuel.



La déontologie

La profession d'agent de police municipale est réglementée par le code de la sécurité intérieure et est soumise à un code de déontologie qui détermine un ensemble de règles à respecter. Pour garantir le respect des personnes et la protection des libertés individuelles les policiers ont dans leurs fonctions des droits et des devoirs.

La déontologie des agents de police municipale implique le devoir de respecter le public, le devoir d'intégrité, le devoir de loyauté à l'égard des institutions et des devoirs spécifiques liés aux missions des agents de police municipale.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La prévention en milieu scolaire

Plus de 5 000 jeunes formés aux règles de sécurité et de prévention.

Les agents de police sont moniteurs de prévention routière et disposent d'un agrément de l'éducation nationale pour intervenir en milieu scolaire. Dans le cadre de l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route) des actions théoriques et pratiques sont mises en œuvre pour sensibiliser les enfants aux règles de sécurité avec des interventions ludiques sur des thèmes comme le code de la route, traverser une chaussée, la ceinture de sécurité ou encore circuler à vélo.

Les cours théoriques et pratiques, enseignés aux élèves de la grande section de maternelle au CM2, sont basés sur l'enfant piéton, l'enfant cycliste et la vie à bord d'un véhicule. Le but étant de familiariser l'enfant à l'apprentissage des règles de bonne conduite et aux dangers de la route tout en s'amusant. C'est pourquoi une phase pratique est proposée après la théorie : des parcours sont installés pour le maniement du vélo et une piste routière pour l'apprentissage des règles de sécurité.

Sécurité routière : entre prévention et répression

Côté adultes, afin de lutter contre l'insécurité routière, le service de police assure des actions préventives et répressives lors d'opérations de contrôle routier sur l'ensemble du territoire.

Pour contrer les infractions accidentogènes et les incivilités routières, la police intercommunale organise des contrôles de vitesse, des contrôles en matière de réglementation routière et des contrôles du dépistage d'alcoolémie pour prévenir et endiguer les agissements et comportements dangereux.



Sécurité routière auprès d'écoliers - partie théorique.

Quizz

A ■ En vélo, le port du casque est obligatoire jusqu'à 10 ans.

vrai faux

B ■ La baignade en Loire est interdite.

vrai faux

C ■ Le brûlage à l'air libre des déchets verts est autorisé.

vrai faux

D ■ Un jeune peut débiter la conduite accompagnée à 15 ans.

vrai faux

E ■ Quel niveau d'étude est requis pour s'inscrire au concours de gardien de la paix ?

3 5

F ■ Votre chien erre, vous risquez une amende de :

35 € 90 €

G ■ Le conducteur est responsable si des mineurs ne sont pas attachés dans sa voiture (- 9 places).

vrai faux

H ■ Le stationnement sur une même place est limité à 7 jours.

vrai faux

I ■ Les gants sont obligatoires à moto (conducteur et passager).

vrai faux

J ■ Commettre une infraction en vélo peut entraîner la perte de points sur le permis de conduire.

vrai faux

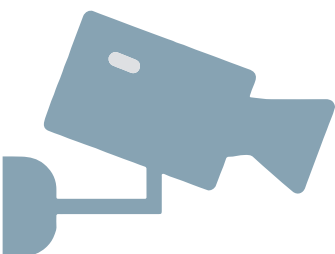
A- faux, 12 ans / B- vrai / C- faux
D- vrai / E- niveau 5 (CAP, BEP, diplôme national du Brevet) /
F- 35 € / G- vrai / H- vrai / I- vrai
J- faux, uniquement une amende



L'UNITÉ MOTO

Le service de police intercommunale peut compter, pour accomplir ses missions quotidiennes, sur une unité motocycliste qui participe et veille à la sécurité publique.

La spécificité de cette équipe est de pouvoir intervenir rapidement, aisément et discrètement dans tous les endroits du territoire. Cet équipage participe aux actions de lutte contre l'insécurité routière et intervient lors d'escorte ou de recherche de personne disparue en bord de Loire ou en forêt.



VIDÉOPROTECTION

Ce dispositif a été installé en complément des autres systèmes de prévention de la délinquance pour aider le travail de la police municipale. Son objet principal est double : la protection des bâtiments publics et de leurs abords, et la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Il a bien évidemment reçu l'autorisation préfectorale indispensable et la durée de conservation des images est limitée dans le temps.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Partez tranquille !

Pour lutter contre les cambriolages le service de police intercommunale propose l'Opération Tranquillité Vacances. Tous les ans, ce sont plus de 800 demandes dans le cadre de ce dispositif. Cette opération -qui est assurée toute l'année- consiste à effectuer la surveillance des habitations ou des entreprises en l'absence de leur propriétaire par des patrouilles pour vérifier et contrôler que tout est bien sécurisé.

Formulaire à remplir en ligne <http://valdesully.fr/operation-tranquillite-vacances> ou disponible à la Communauté de communes et dans les mairies.



+ d'attractivité

Entrepreneurs, commerçants, artisans : un accompagnement et des actions pour tous !



Co-construire le commerce de demain

À l'initiative de la Communauté de communes, élus et commerçants ont échangé avec un spécialiste en attractivité territoriale et commerces de proximité pour identifier les potentiels de développement. Un objectif partagé : développer l'attractivité globale du territoire.

Pour cela, deux axes : redynamiser les commerces de la ville centre et de sa périphérie d'une part et soutenir et renforcer le commerce rural d'autre part.

Il convient donc dorénavant de définir ensemble un plan d'actions pour le commerce -rural et urbain- qui intégrera l'évolution des modes de vie et les nouvelles formes de consommation. Aussi, la réflexion portera sur la forme du soutien à engager notamment auprès des commerces en zone rurale. Une des questions sera de savoir s'il faut privilégier l'installation de commerce unique multiservices (regroupant épicerie, poste, journaux, point relais etc.) ou s'il faut plutôt inciter les commerces déjà installés dans d'autres communes à développer des tournées hebdomadaires sur les communes rurales ? Le débat est lancé !

NOUS
TRANSFORMONS

NOUS
VENDONS

NOUS
PRODUISONS

NOUS
CONSOMMONS

CAP' VAL DE SULLY

Une association fédératrice autour des Commerçants, Artisans et Professionnels du Val de Sully.

Véritable écho des évolutions des modes de consommation, les commerçants -via cette association- mettront en œuvre projets innovants et actions de promotion d'envergure pour soutenir les entreprises et commerces locaux.

www.facebook.com/capvaldesully/

Accompagner les entreprises

À l'écoute des besoins des entreprises, le service développement économique (nouvellement créé) accompagne les entrepreneurs dans leur développement, leur implantation, leur création / reprise.

Pour ce faire, la Communauté de communes peut proposer des solutions immobilières et foncières, orienter les entreprises vers les dispositifs d'aide existants ou encore, mettre en relation les entreprises avec ses partenaires économiques.

Le service développement économique, un interlocuteur unique qui vous guidera ; contactez la Communauté de communes 02 38 35 05 58.



Former dans les chantiers écoles

Aux Gabillons (Dampierre en Burly) c'est ONET, société de conseil en ingénierie nucléaire qui a investi dans un chantier école. A la Jouanne (Ouzouer sur Loire) Trihom, entreprise de formation professionnelle en milieu nucléaire, inaugurera ses locaux en octobre (la remise en état des locaux a été financée par la Communauté de communes). Leur point commun : proposer une formation professionnelle par des mises en situation très proches des conditions que retrouveront les professionnels une fois en exercice à la centrale.

Zones Artisanales en extension !

Des projets dans les autres Zones Artisanales (ZA)

- Aux Ajeaunières à Bray-Saint Aignan : lancement de la procédure d'aménagement suite à la validation du PLU par la Mairie. Des entreprises ont déjà manifesté leur intérêt pour la zone et s'installeront à la fin de l'année 2019.

- A la Grande Bourelière à Neuvy en Sullias, des négociations sont en cours pour acheter des terrains et ainsi étendre la ZA.

- Aux Bruyères à Viglain, deux emplacements sont disponibles. Si vous êtes intéressés, contactez la Communauté de communes 02 38 35 05 58.

Parole aux communes.

A chaque numéro, la Communauté de communes donne la parole à une commune membre.

ZOOM SUR VANNES SUR COSSON

Son patrimoine : la brique et le bois constituent les deux emblèmes du patrimoine architectural local.

Vous les retrouverez, soit en alternance, soit combinés, en flânant dans les rues de Vannes sur Cosson. La pierre, en revanche, se fait plus rare.

D'abord, **le bois**. Il a été ici le principal matériau de construction durant tout le moyen âge et jusqu'au début du 19^e siècle. Le bois d'œuvre provenant des forêts constituait l'armature des maisons, tandis que l'argile du sous-sol garnissait l'ossature ainsi formée. Du pan de bois à torchis peut encore être observé en descendant la petite venelle qui mène au bois communal.

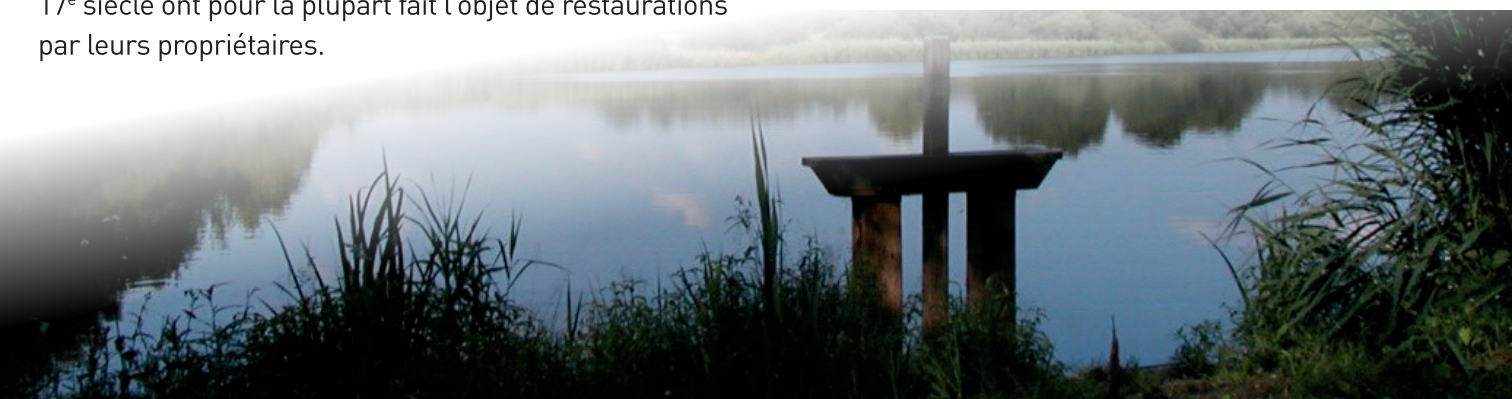


Dans les habitations plus cossues, la brique a peu à peu remplacé le torchis. La matière première restait la même, mais l'argile était alors cuite dans des fours alimentés au bois. Les briques étaient disposées de façon oblique en « arête de poisson » ou en « feuille de fougère » autour du montant. Vannes sur Cosson présente encore de nombreux exemples de maisons à colombages. L'auberge du *Vieux Relais*, bâtie dit-on vers 1515, et d'autres habitations du bourg datant du 17^e siècle ont pour la plupart fait l'objet de restaurations par leurs propriétaires.

L'autre élément, c'est **la brique**. Déjà présente dans l'habitation à colombages, elle a supplanté ce dernier mode de construction au milieu du 19^e siècle. A cette époque, le développement des voies de communication, la reconstitution des forêts par le Second Empire et l'assainissement de la Sologne ont favorisé la construction et la reconstruction. Des rues entières ont vu le remplacement d'habitations en pans de bois par des maisons de briques. La rue Croix-Sainte-Madeleine en est l'illustration. Le village possédait sa propre tuilerie en briqueterie, d'où le lieu-dit *Le Haut des Tuileries*.

Enfin, seules les églises avaient droit à la pierre en Sologne. La raison en est simple : il fallait la faire venir par des chemins humides, souvent peu praticables. L'église est donc l'unique construction en pierres du village. Si le premier lieu de culte est attesté dès le 5^e siècle, l'édifice actuel date des 15^e et 16^e siècles. L'église était autrefois le principal rendez-vous des habitants du village, souvent dispersés dans les campagnes, qui se retrouvaient pour la messe dominicale. Les croix de chemin, où les paroissiens se rendaient en procession, témoignent encore de cette ferveur populaire.

Au-delà du patrimoine architectural les attraits touristiques sont nombreux. **La Sologne**, elle-même en est un. Les amoureux de la nature ne diront pas le contraire. Les randonneurs, qui connaissent bien les chemins de Vannes sur Cosson, aiment les parcourir. A la découverte des étangs, de la faune, des trognards et de la flore. Le GR 3 (chemin des Sables) en est un bel exemple. Venez découvrir, au détour de ces chemins et à la rencontre du gibier, la beauté de Vannes sur Cosson.





Vacances d'été.
Voyage à La Rochelle.

Instant(s) de vie

EN VAL DE SULLY



Musicien au concert d'Anne Paceo
à l'oratoire.



Ciné plein air à Ouzouer.



Vacances d'été.
Initiation voile à l'Étang du Puits



Vacances d'été. Sensi'handicap.




Tourisme. Cheminée à Guilly.

Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée

Directrice de la publication : Nicole LEPELTIER ■ Responsable de la rédaction : Jean-Claude ASSELIN

Conception, réalisation & rédaction : service communication et la commission communication ■ Parution et dépôt légal : septembre 2018

Imprimé par L'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Rejoignez-nous sur 
et participez aux prochains
instants #ValdeSully